

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD Arrivée après la délibération 1
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 11

Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 016 – Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase G4) Révision n°11

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac Communauté d'agglomération, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

A ce titre Grand Lac gère notamment la Halle des Sports de Marlioz composée de 3 gymnases.

Afin de prendre en compte l'augmentation de la population sur le territoire de Grand Lac, et la saturation des gymnases existants, le Conseil communautaire de la CALB avait approuvé la création d'un nouveau gymnase dans le cadre de la halle des sports de Marlioz, dénommé G4 pour un montant de 5 844 906,57 € TTC.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 au regard des réalisations pour 2024. L'autorisation de programme est inchangée.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2017 portant ouverture de l'AP/CP,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 mai 2018 portant révision n°1,*

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2019 portant révision n°2,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation et prise en compte des révisions de prix,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 portant révision n°6 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°7 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 portant révision n°8 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2024 portant révision n°9 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 mars 2024 portant révision n°10 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs à l'opération de construction du gymnase G4.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP016 - Gymnase n°4 - Révision 11

Annexe

OPERATION				
Intitulé de l'opération :	APCP016 - Construction d'un équipement sportif sur Marloz (gymnase n°4)			
Budget :	PRINCIPAL			
Imputation analytique :	127-04 et 127-04AP			TTC
Montant initial de l'opération :	5 515 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°1) :	5 515 000,00 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°2) :	5 837 000,00 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°3) :	5 837 000,00 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°4) :	5 837 000,00 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°5) :	5 844 906,57 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°6) :	5 844 906,57 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°7) :	5 844 906,57 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°8) :	5 844 906,57 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°9) :	5 844 906,57 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°10) :	5 844 906,57 euros			⇒
Montant actualisé (révision n°11) :	5 844 906,57 euros			⇒
DEPENSES		Voitè	Proposé	
Dépenses réalisées 2015/2016		24 483,01		24 483,01
Dépenses réalisées 2017		197 474,37		197 474,37
Dépenses réalisées 2018		216 712,58		216 712,58
Dépenses réalisées 2019		1 154 545,38		1 154 545,38
Dépenses réalisées 2020		3 596 347,88		3 596 347,88
Dépenses réalisées 2021		435 511,13		435 511,13
Dépenses réalisées 2022		101 793,16		101 793,16
Dépenses Réalisées 2023		94 411,08		94 411,08
Dépenses Réalisées 2024		23 627,98		22 481,55
Dépenses programmées 2025		0,00		0,00
Dépenses programmées 2026		0,00		1 146,43
TOTAL		5 844 906,57		5 844 906,57
FINANCEMENTS prévus :			Proposé	
Subventions attendues				2 381 000,00
dont subventions perçues 2018				0,00
dont subventions perçues 2019				0,00
dont subventions perçues 2020				932 188,07
dont subventions perçues 2021				600 000,00
dont subventions perçues 2022				398 500,00
Fonds de concours ville d'Ax les Bains				1 000 000,00
F.C.T.V.A. théorique				900 000,00
Emprunt				1 000 000,00
Autofinancement				563 906,57
TOTAL				5 844 906,57

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 11 : Budget Principal - AP/CP 016 - Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase G4) - Révision n.11 - - -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5295 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5295-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions